



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

Paris, le 12/03/2020

DÉCISION D'AGRÉMENT
(Dépenses de recherche)

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

STYREL

(siren : **329383426**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2019,2020,2021**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des
politiques d'incitation à la recherche et
au développement



Christine COSTES